



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KERVIGNAC – Constitution de société

Référence : L030837

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 11 avril 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



Avis de constitution Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 avril 2025 à PLERGUER, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière. Dénomination sociale : KERVIGNAC. Siège social : 13 rue des Etangs, 35540 PLERGUER. Capital social : 1 500 euros représentant exclusivement des apports en numéraire. Objet social : L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction, la location ou autrement, de biens immobiliers, et de tous immeubles ou droits portant sur des immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Et notamment, l'acquisition d'un local d'activité situé à KERVIGNAC (56700), Carrefour Industriel du Porzo, Lot 7 ZA du Porzo ; A titre exceptionnel, la vente ou la transmission (et notamment par échange ou apport en société) des immeubles devenus inutiles à la société ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et plus généralement la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, sous réserves des dispositions des présents statuts ; Et d'une façon générale, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérance : Monsieur Aurélien ROLLAND, né le 11 juin 1985 à Saint-Brieuc (22), demeurant 13 rue des Etangs, 35540 PLERGUER, de nationalité française, est désigné en qualité de gérant de la société sans limitation de durée.

Cession de parts : les parts sociales se transmettent librement entre associés ainsi qu'au profit de leur conjoint et de leurs héritiers ou ayant droit en ligne directe. Tous les transferts, cessions ou transmissions (à titre onéreux ou gratuit) au profit de tiers, qu'ils portent sur la toute propriété, l'usufruit, la nue-propriété ou tout autre démembrement du

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

~~droit de propriété doivent être préalablement autorisées par décision collective~~
extraordinaire des associés. Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de
Saint-Malo. Pour avis

[Consulter cette annonce en ligne](#)